DOSSIER DE PRESSE 2025

Excellence Végétale, acteur engagé pour une filière végétale certifiée et structurée

Excellence Végétale est l'association qui regroupe les professionnels engagés pour les produits issus de l'horticulture, de la floriculture, de la bulbiculture et de la pépinière.
Elle gère, anime, défend et promeut l'ensemble des signes officiels et interprofessionnels de qualité, d'origine et d'éco-responsabilité concernant la filière de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage.
Quelques chiffres et ses principales missions:

140
Adhérents

490
Engagés

+ de 15
Métiers

1.

L'organisation, la défense et la gestion des SIQO "Label Rouge" et "IGP" (ODG)

2.

La délégation interprofessionnelle VALHOR pour gérer le label « Charte Qualité Fleurs », la certification environnementale « Plante Bleue » et la signature « Fleurs de France »

3.

La structuration et le développement de la filière Fleurs coupées en accompagnant les acteurs du secteur dans leur transition, via les certifications.

Par ses missions, elle défend 3 catégories de signes :

La qualité

L'origine

L'environnement

© : Excellence Végétale

Label Rouge

C'est le premier label de qualité qui regroupe 37 producteurs habilités à produire des végétaux labellisés.

Le Label Rouge, l'un des plus célèbres signes de qualité en France, s'applique également aux végétaux. Le premier végétal à avoir pu bénéficier du précieux label est le bulbe de Dahlia, il fût suivi par le sapin de Noël, le rosier, le géranium, les arbres fruitiers et le plant de tomate.

Le cahier des charges Gazon Label Rouge, plus ancien Label Rouge non alimentaire datant de 1987, a été repris par Excellence Végétale en 2019. Il a été révisé (intégration de jury technique et consommateur, sélection variétale renforcée, ...) et homologué le 1er janvier 2024.

Les petits fruits et le rosier de bouture, futurs Label Rouge

Excellence Végétale travaille sur des projets de création ou de mise à jour de cahiers des charges, dont l'objectif est d'agréer de nouveaux Label Rouge.
Parmi eux :

- **Le Label Rouge Rosier** a été créé en 2017. Excellence Végétale travaille actuellement sur des modifications du cahier des charges, pour mieux répondre à l'actualité et aux évolutions environnementales. Il intègrera le Rosier de bouture.
- Depuis sa création en 2017, **la section Petits fruits Label Rouge** a pour projet de proposer des variétés de framboisiers vigoureuses et productives. Une demande d'homologation sera ainsi déposée d'ici fin 2025.

© : Excellence Végétale

Une nouvelle signalétique pour une meilleure visibilité

Une nouvelle PLV (Publicité sur Lieu de Vente) est disponible depuis janvier 2025 afin de promouvoir « le végétal en Label Rouge » ! Conçue pour être générique et donc adaptable à toutes les plantes bénéficiant du Label Rouge, elle est simple et pratique à commander par les points de vente, puis à utiliser.

Un vent de fraîcheur souffle sur la communication de ce label pour une meilleure visibilité et pour une mutualisation de la communication. Différents formats ont été déclinés et sont à disposition des professionnels de la distribution, qui ont la possibilité de personnaliser avec leur propre identité.

IGP - Indication Géographique Protégée

La dénomination IGP permet de réserver exclusivement l'usage du nom d'une production agricole locale à ceux qui respectent certains critères tant qualitatifs que géographiques. Une première IGP dans le domaine de l'horticulture sur le territoire français est sur le point de voir le jour, elle concerne **le Sapin de Noël du Morvan** qui représente un quart de la production nationale de sapins de Noël sur 1500 hectares de plantation.
Une fois l'IGP reconnue, la zone du Morvan associée aux sapins sera protégée dans l'utilisation du nom Sapin de Noël du Morvan tant sur le territoire français qu'au sein de la communauté européenne.

© : Excellence Végétale

La délégation VALHOR et les signes interprofessionnels

La Charte Qualité Fleurs

La Charte Qualité Fleurs est une certification qui garantit la **qualité EXTRA des fleurs coupées françaises**, notamment leur tenue en vase d'au moins 7 jours chez le consommateur. Pour un producteur, la Charte Qualité Fleurs permet également d'accéder à **Fleurs de France**, une signature certifiant l'origine française des productions. En 2024, la Charte Qualité Fleurs a évolué, intégrant des critères de traçabilité et de respect des règlementations sociales et environnementales, afin de répondre aux attentes sociétales actuelles.

La Charte Qualité Fleurs, déjà accessible aux structures collectives, va adapter son Référentiel Technique en 2025 pour assurer l'accessibilité aux producteurs indépendants.

La signature Fleurs de France

La dénomination Fleurs de France est une signature permettant aux consommateurs de s'assurer que les plantes qu'ils achètent, soient bien issues de productions françaises. Les entreprises doivent être engagées dans une démarche officielle de certification éco-environnementale ou de qualité (cf précédemment CQF). Cette double assurance donne la possibilité à l'acheteur de savoir qu'il **soutient la filière horticole française** – participant ainsi au fonctionnement de nombreuses entreprises – tout en garantissant un achat respectueux de l'environnement. La signature Fleurs de France privilégie des productions engagées dans une démarche environnementale reconnue telle que **la certification Plante Bleue (une certification environnementale), MPS ou AB.**

© : Excellence Végétale

FILIÈRE FRANÇAISE DE L'HORTICULTURE, DE LA FLEURISTERIE ET DU PAYSAGE

45 885 ENTREPRISES
SPÉCIALISÉES

202 440
EMPLOIS

15.3 MILLIARDS
D'EUROS DE CA

PRODUCTION

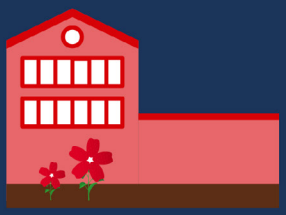

2 760 ENTREPRISES
1.6 MILLIARDS € DE CA

COMMERCE

9 375 ENTREPRISES
5.5 MILLIARDS € DE CA

PAYSAGE

33 750 ENTREPRISES
8.1 MILLIARDS € DE CA

Sources : FranceAgriMer, VALHOR, Unep-Les Entreprises du Paysage

CONCERNANT LA SIGNATURE FLEURS DE FRANCE

PRODUCTEURS

> 476 PRODUCTEURS ENGAGÉS
- SOIT 7700 HECTARES DE PRODUCTION

POINTS DE VENTES

> 8989 POINTS DE VENTES ENGAGÉS
- 115 GROSSISTES
- 1504 POINTS DE VENTE SPÉCIALISÉS (Jardineries, LISA)
- 382 FLEURISTES
- 6988 AUTRES POINTS DE VENTE (Alimentaire et Bricolage)

1 FRANÇAIS SUR 3 CONNAÎT LA SIGNATURE "FLEURS DE FRANCE"

& ILS ACHETENT DES VÉGÉTAUX LABELLISÉS :

Source : Les Français et le végétal par KANTAR pour FranceAgriMer et VALHOR (2020)

© : Excellence Végétale

La certification Plante Bleue et HVE

Plante Bleue est la certification nationale de référence qui garantit officiellement que les végétaux ont été produits de manière **éco-responsable** par des entreprises de production horticoles ou de pépinières certifiées.

- **300 entreprises certifiées** dont 173 en Plante Bleue 3 (le plus haut niveau de Plante Bleue, donnant accès à la double certification avec HVE)
- **Plus de 8000 hectares d'exploitations**

La certification Plante Bleue est également un faire-valoir auprès des collectivités locales et des donneurs d'ordre publics ou privés, pour valoriser leurs actions en faveur du développement durable auprès des citoyens soucieux de plantations éco-responsables pour une cité verte et durable.

La certification Plante Bleue 3 - HVE est validée par un organisme certificateur agréé par le Ministère de l'Agriculture (dans le cas de la filière, c'est OCACIA). Les contrôles ont lieu tous les 18 mois.

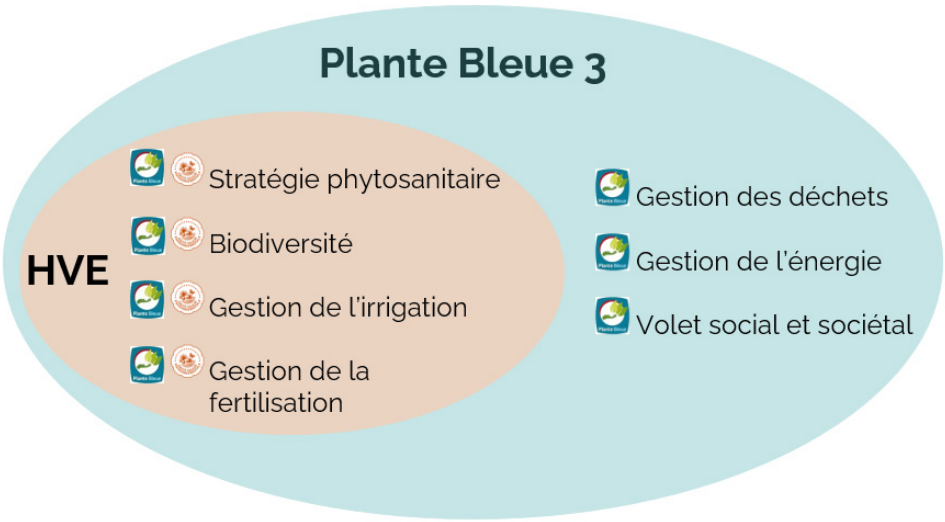

© : Excellence Végétale

Des outils pour les professionnels : 2025 l'année de tous les lancements

3 outils soutenus par VALHOR ont été développés pour aider les professionnels :

Un guide d'accompagnement à la certification Plante Bleue 3/HVE. VALHOR, le BHR (Bureau Horticole Régional) et Excellence Végétale ont rédigé un guide d'accompagnement. L'objectif est d'aider les producteurs à mieux se projeter dans la double certification Plante Bleue 3 Haute Valeur Environnementale et à mieux comprendre les items. Il permet aussi aux professionnels de compléter pas à pas la grille d'audit. Toutes les situations sont représentées dans ce guide grâce à une entreprise fictive en exemple.

DiagAgroEco, un diagnostic pour visualiser la position de l'entreprise sur la double certification Plante Bleue et Haute Valeur Environnementale. Un module a été développé pour inclure les 3 items supplémentaires à la HVE spécifiques à Plante Bleue : la gestion des déchets, la gestion de l'énergie et le volet social et sociétal. Attention ce diagnostic ne remplace pas l'audit : c'est un outil préparatoire gratuit qui permet de mieux se préparer pour la double certification Plante Bleue / Haute Valeur Environnementale.
Lien web : **ICI**

Un futur outil d'enregistrement en partenariat avec MPS pour enregistrer les données quantitatives relatives à la certification Plante Bleue. Cet outil deviendra obligatoire pour tous les utilisateurs de la certification. En effet, il permettra de compiler et de consolider les données de toutes les entreprises certifiées pour permettre de bénéficier d'une base de données chiffrées informatives fiable, mise à disposition des pouvoirs publics, de la presse, des professionnels...

Il permettra également de bénéficier d'un référentiel régulièrement mis à jour, avec l'intégration des évolutions de la réglementation.

Il sera disponible à toutes entreprises certifiées Plante Bleue à partir de fin 2025 et déployé dès le 1er janvier 2026.
Lien web : **ICI**

Un accompagnement vers les certifications

De nouvelles missions de structuration autour de la filière Fleurs Coupées

Depuis 2024, l'association a élargi ses missions à la structuration et au développement de la filière Fleurs Coupées, en les accompagnant pour tendre vers :

> plus de traçabilité et de transparence
> une qualité supérieure reconnue
> une production responsable et environnementale

Elle accompagne concrètement les acteurs du secteur dans leur transition, en mettant en œuvre des stratégies définies par l'interprofession au travers des labels et certifications. Des initiatives telles que la Journée Fleurs Coupées Françaises visent à renforcer la collaboration entre les acteurs de la filière tout en valorisant la production locale.

© : Excellence Végétale

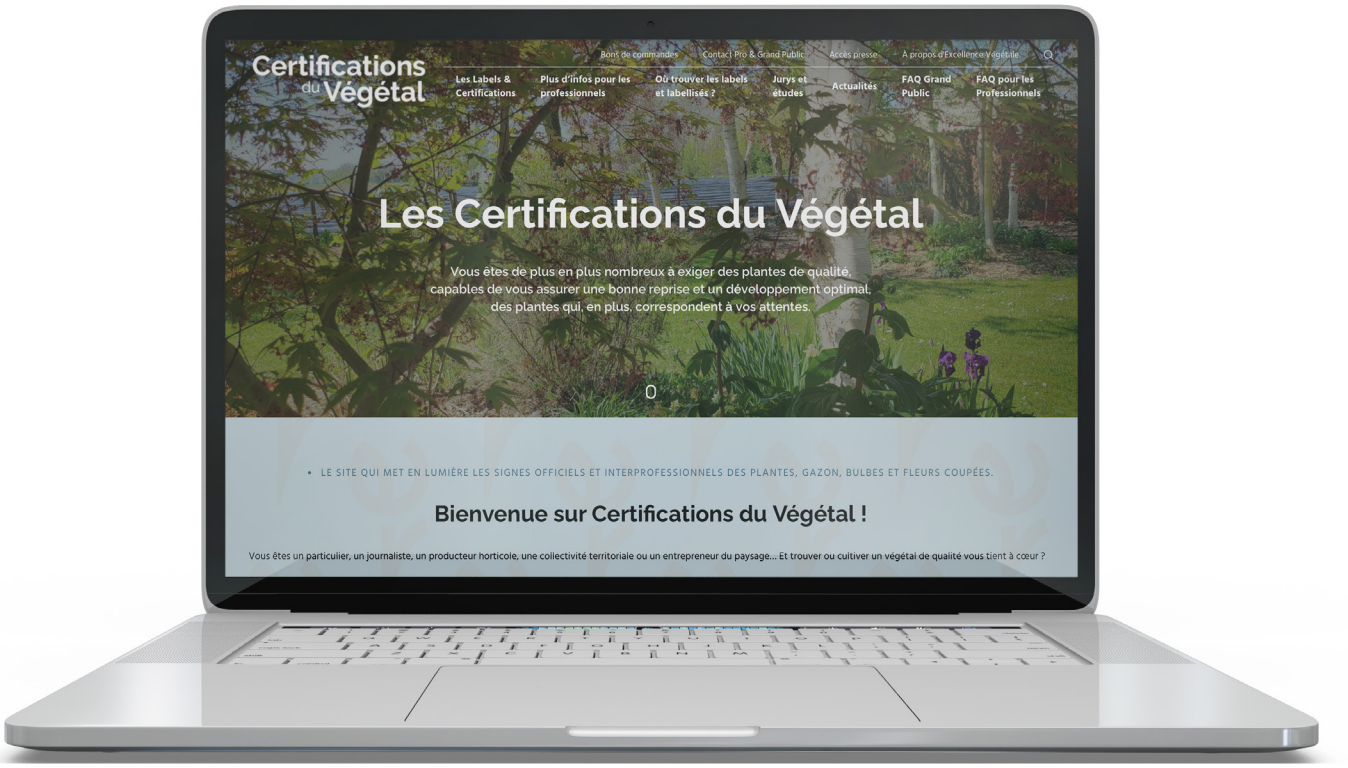

Un nouveau site internet pour simplifier les certifications

Le nouveau site *Certifications du Végétal* permet de regrouper toutes les informations concernant les Labels et Certifications de la filière, auparavant répartis sur 3 sites. Il devient une porte d'entrée unique pour les 6 certifications. Il propose de nouveaux catalogues des espèces Label Rouge ainsi que deux cartes interactives pour les producteurs et points de vente.
Autre nouveauté, il proposera au cours de l'année un espace connecté personnalisé, qui permettra au professionnel de retrouver son historique, ses certificats, ses dates d'audit.

Plus moderne et plus complet, ce site a un double objectif :

> Pour les professionnels : le site aide les producteurs horticoles et pépiniéristes à valoriser leurs végétaux. Pratique, il permet de s'informer des démarches et retrouver aisément les formulaires d'engagement. Par la présence de cartes interactives, il facilite aussi l'achat de plantes saines et productives par les collectivités locales, la distribution et la filière du paysage.

> Pour les particuliers : Certifications du Végétal éclaire sur les différents labels et certifications présents dans les points de vente spécialisés (jardineries, fleuristes, enseignes de bricolage). Le particulier peut ainsi acheter en toute connaissance de cause.

© : Excellence Végétale

Retrouvez-nous tout au long de l'année :

SALON INTERNATIONAL DE L'AGRICULTURE du 22 février au 2 mars à Paris
SALON FLOREVENT du 16 au 17 mars à Lyon
SALON JARDINS JARDIN du 21 au 25 mai à Paris
SALON PAYSALIA du 2 au 4 décembre à Lyon

CONTACT PRESSE
Divino Conseils - Éléonore Deloison
eleonore@divino-conseils.com - 06 08 13 55 53

excellencevegetale
https://www.excellence-vegetale.org